



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 09-07-2026 /

Dossier complet le : 09-07-2026 /

N° d'enregistrement : 020714/KK P

1 Intitulé du projet

Rehabilitation et extension de la station d'épuration de Pont-Chateau

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

SI D'ASSAINISSEMENT DE LA REGION EST

Raison sociale

EPCI

N° SIRET

20004384200042

Type de société (SA, SCI...)

Etablissements publics

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

DESCHAMPS

Prénom(s)

Maurice

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
24. Système de collecte et de traitement des eaux résiduaires., 24A, 30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), 30A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Entree station -Pretraitements : rehabilitation ou abandon des ouvrages existants, remplacement par de nouvelles installations ; -Conservation ou construction d'un nouveau bassin tampon (1500 m3 a confirmer) ; -Reception des boues et matieres externes : abandon des ouvrages existants et remplacement par de nouvelles installations. Integration des installations de depotage des matieres de curage dans le perimetre de la station d'epuration. Traitement biologique : -Construction d'un bassin d'aeration complementaire -Traitement tertiaire du phosphore Traitement de l'air : a minima desodorisation du traitement des boues et du bassin tampon Traitement des boues : rehabilitation, reconstruction ou extension des ouvrages Utilites : renforcement et extension des reseaux electriques (poste de livraison et poste de transformation), eau potable, eau industrielle, air comprime, egouttures, etc., production d'ENR sur site. Construction d'un atelier/magasin, aménagements paysagers, demolitions des ouvrages non conserves.

4.2 Objectifs du projet

Le SIAREC souhaite mettre en oeuvre un projet de rehabilitation et d'extension de l'unité de traitement des eaux usees de Pont du Chateau : - repondant a la reglementation en vigueur, - prenant en compte l'evolution demographique de son territoire, - ayant une approche de performance energetique pour minimiser les couts d'exploitation. Le projet prévoit notamment l'extension de la capacite de traitement de la station d'epuration existante, de 30 000 Equivalents Habitants (EH) a 55 000 EH, soit une augmentation d'environ 25 000 EH.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le projet prévoit : Entrée station [débit de dimensionnement : 1 500 m³/h] : -Pretraitements : abandon des ouvrages existants (y compris traitement des graisses) et remplacement par de nouvelles installations ; -Construction d'un nouveau bassin tampon (1500 m³ à confirmer) -Reception des boues et matières externes : abandon des ouvrages existants et remplacement par de nouvelles installations. Intégration des installations de depotage des matières de curage dans le périmètre de la station d'épuration. Traitement biologique [débit de dimensionnement : 750 m³/h] -Construction d'un bassin d'aération complémentaire et refonte du traitement du phosphore Traitement des boues : -Epaississement des boues : abandon, rehabilitation ou reconstruction de l'ouvrage -Deshydratation des boues : abandon des filtres presses et de l'installation de chaulage et remplacement par des presses à vis ou des centrifugeuses installées dans un nouveau bâtiment de traitement -Stockage des boues deshydratées : Construction d'un second hall Utilites : renforcement et extension des réseaux électriques (poste de livraison et poste de transformation), eau potable, eau industrielle, air comprimé, égouttures, installation d'un groupe électrogène Amenagements : installation d'un pont bascule, construction d'un atelier/magasin

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En phase exploitation, la STEP aura les caractéristiques suivantes : Capacité : 55 000 EH
Volume : 10 400 m³/j Charges de traitement : DBO₅ : 3 300 kg/j DCO : 6 600 kg/j MES : 4 950 kg/j NTK : 825 kg/j Phosphore total : 84 kg/j Ces charges sont déterminées à horizon 2050.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation loi sur l'eau au titre de l'article R.214-1 et suivants du code de l'environnement pour la rubrique 2.1.1.0 Permis de construire et de démolir (code de l'urbanisme)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface totale concernée par le projet Extension de capacité de la STEP actuelle (équivalents habitants)	(3,5 , ha) (25 000 , EH)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °E , " Lat. : °N , "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de Pont-du-Chateau, approuve le 19 decembre 2025. Zone N (naturelle) sous-secteur N1pv, zone naturelle de proximite specifique "photovoltaïque".

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☒ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Date de mise en service : 1981. La dernière autorisation date du 29 juin 2012 (AP n° 2012/PREF63/12/01262) modifiée par l'arrêté complémentaire d'autorisation n°63-2017-00197. Le projet prévoit l'extension de capacité de la STEP, de 30 000 EH à 55 000 EH, soit une augmentation de 25 000 EH.

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Le terrain d'assiette du projet intersecte tres marginalement les abords du monument historique (Eglise Saint-Aventin, servitude AC1). Toutefois, l'ensemble des ouvrages et aménagements projetés est situé hors du périmètre de protection. Aucune incidence notable sur le monument historique ou ses abords n'est attendue.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	Plan de Prevention des Risques Naturels Previsibles d'Inondation du Val d'Allier Clermontois approuve le 04/11/2013. Zone blanche
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Plan de Prevention des Risques Naturels Previsibles d'Inondation du Val d'Allier Clermontois approuve le 04/11/2013. Zone blanche
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	FR8301038 - VAL D'ALLIER - ALAGNON, a proximite immediate, mais sans l'intercepter.
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Le projet ne prévoit pas de prelevements d'eau
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Le projet ne prévoit pas de drainage ou modification des eaux souterraines
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet vise a l'equilibre entre la consommation et l'apport de ressources.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	L'objectif vise est l'equilibre
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Pas d'utilisation de ressources naturelles du sol ou du sous-sol

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet vise spécifiquement à maintenir l'adéquation des équipements (assainissement) actuels avec les besoins projetés en assainissement à moyen terme.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Les modifications objets du projet sont limitées au périmètre actuel de la STEP. Le projet n'est pas susceptible d'entraîner des perturbations ou des dégradations de la biodiversité existante en phase exploitation. En phase chantier, les perturbations se limiteront aux nuisances sonores éventuelles. Aucun corridor ou réservoir de biodiversité ne sera affecté par le projet.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le projet est situé à proximité immédiate du site Natura 2000 FR8301038 - VAL D'ALLIER - ALAGNON. Le projet vise spécifiquement à limiter les pollutions liées aux rejets d'eaux usées dans l'Allier, et à maintenir une qualité d'eau satisfaisante à long terme. Ces objectifs contribuent à maintenir un milieu favorable aux espèces aquatiques inscrites au FSD du site. En phase chantier, des perturbations sonores sont possibles pour les espèces
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Aucun travaux prévu hors site actuel de la STEP
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Le projet est situé hors zone inondable par crue de l'Allier. Zone potentiellement sujette aux débordements de nappe. Aléa faible pour le risque de retrait et gonflement des argiles. Zone de sismicité 3 (modérée). Risque radon : zone 2.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Lors de la phase travaux, le projet sera de nature a generer des déplacements routiers (amenée de matériels et de matériaux, fonctionnement du chantier). Ils seront néanmoins temporaires et de faible ampleur.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	En phase travaux, le projet engendrera des nuisances sonores liées au fonctionnement et circulation des engins de chantiers. Ils seront néanmoins temporaires et de faible ampleur.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Le projet en phase aménagée ne sera pas source de nuisances sonores supplémentaires par rapport à la situation actuelle.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☒	☐	Les nouvelles installations pourront être source d'odeurs, mais celles-ci seront similaires à celles déjà émises en situation actuelle.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☒	☐	Les nouvelles installations pourront être source d'odeurs, mais celles-ci seront similaires à celles déjà émises en situation actuelle.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	En phase travaux, le projet engendrera des nuisances vibratoires liées au fonctionnement et circulation des engins de chantiers. Ils seront néanmoins temporaires et de faible ampleur.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☒	☐	Le projet en phase aménagée ne sera pas source d'émissions vibratoires.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le projet en phase travaux sera de nature à générer des émissions lumineuses notamment en début et en fin de journée en période hivernale. Ces émissions seront néanmoins temporaires et de faible ampleur.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	En situation projetée, l'éclairage sera à peu près similaire à la situation actuelle.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Les rejets actuels et futurs des eaux usées traitées de la STEP sont réalisés dans l'Allier.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	FRGR0143a - l'Allier depuis la confluence de l'Auzon jusqu'à Vichy. Etat chimique bon, état écologique mauvais.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	Dans la phase travaux, le projet est susceptible d'engendrer la production de déchets toutes catégories propre au fonctionnement d'un chantier de construction : ils seront gérés de façon stricte, conformément à la réglementation. En phase aménagée, le projet ne sera pas de nature à générer des déchets supplémentaires par rapport à la situation actuelle.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet vise spécifiquement à maintenir l'adéquation des équipements (assainissement) actuels avec les besoins projetés en assainissement à moyen terme. Le projet a donc un effet positif sur la qualité des cours d'eau et l'environnement de manière générale. En phase de définition du projet : Évitement des espaces remarquables (zones Natura 2000, ZNIEFF, espaces naturels sensibles, zones inondables, corridors écologiques), implantation des ouvrages « nobles » (bureaux, bâtiments...) du côté des riverains (pas d'habitations à proximité du site, uniquement des industriels), couverture, ventilation et désodorisation des ouvrages générant des mauvaises odeurs (traitement des boues, bassin tampon, prétraitements selon conception retenue) En phase travaux : Lutte contre les espèces exotiques envahissantes, éclairage adapté à la biodiversité, Adaptation du calendrier des travaux, Limitation des vitesses de circulation des engins, Mouvements de matériaux et de terre nécessaires le plus limités possible, Zones de stockage placées à l'écart des zones concernées par le PPRI.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet vise à limiter les rejets d'eaux usées non traitées dans l'Allier, qui est une zone Natura 2000. L'amélioration des performances de la station permettra de maintenir la cohérence des capacités de traitement avec les besoins identifiés à moyen terme en conséquence de l'urbanisation du secteur. Le projet est limité au périmètre actuel de la STEP et ne prévoit aucune consommation d'espaces dans les territoires à enjeux du milieu naturel. Les habitations riveraines les plus proches sont situées à plusieurs centaines de mètres du projet. La séquence ERC sera mise en œuvre afin de limiter les incidences des nuisances sonores, olfactives, lumineuses, vibratoires sur la biodiversité et la population humaine. Compte tenu de ces éléments, la réalisation d'une étude impact ne semble pas proportionnée aux enjeux identifiés,

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom DESCHAMPS

Prénom **Maurice**

Qualité du signataire	President
-----------------------	-----------

À Mur sur Allier

Fait le 09-07-2026

Signature du (des) demandeur(s)